



## Information loyer couple

Par **Hayk**, le **18/05/2020** à **00:46**

Bonsoir

Je vais bientôt divorcer a l'amiable je voulais savoir en 2 ans j'ai payer tout les loyers et ma femme aucun puis je lui demander la moitié de la somme des loyers ? Ou utiliser un recours contre elle ? En sachant que je touche moi un salaire conséquent et elle rien ?

Merci

Par **youris**, le **18/05/2020** à **10:32**

bonjour,

vous étiez mariés sous le régime légal de la communauté ou les gains et salaires sont des biens communs, cela signifie que pendant 2 ans, ce n'est pas vous qui avez payé mais c'est la communauté qui a payé les charges du mariage.

vous ne pouvez demander aucun remboursement à votre futur ex, par contre votre futur ex pourrait demander une prestation compensatoire.

salutations